

Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Farde de Bienvenue

Introduction

Félicitations pour votre choix. Par son encadrement et l'expérience de ses membres, le CASH oeuvrera pour vous permettre de découvrir, d'apprécier et d'évoluer au mieux dans le monde sous-marin.

Vous trouverez donc en annexe une liste de documents utiles, certains devront nous être remis dûment complétés.

- le montant de la cotisation au club
- le coût du premier brevet 1*
- un certificat d'aptitude à la plongée, à nous remettre (**signé et complété**)
- une décharge parentale pour les enfants, à nous remettre si nécessaire (**signée et complétée**)
- une demande d'inscription au club, à nous remettre (**signée et complétée**)
- un horaire des entraînements piscine
- une liste des administrateurs et leur fonction au sein du club.
- un horaire d'ouverture de notre carrière "La Croisette"
- un extrait du règlement de la ligue concernant les visites médicales.

Quand l'inscription devient-elle effective ?

Pour les nouveaux candidats plongeurs, après les 3 séances d'initiation, votre adhésion devient effective après :

- remise du formulaire d'inscription signé au secrétariat du club ou au Chef d'école
- remise du certificat médical au secrétariat du club ou au Chef d'école
- paiement de la cotisation sur le compte du Club

Pourquoi un règlement d'ordre d'intérieur ?

Pour clarifier le fonctionnement de l'école de plongée, il ne remplace en rien les règles et modalités afférentes à l'enseignement tel que documenté au sein de la commission de l'enseignement de notre ligue : la LIFRAS (ligue francophone de recherche et d'activités subaquatiques).

Pour toute information non reprise dans ce document et qui est spécifique à l'enseignement de la plongée ainsi que les règles qui la régissent au sein de notre ligue, consultez le responsable de l'enseignement (ou « chef d'école »), ou mieux encore, consultez le site www.lifras.be.

Pour tous les autres points le Conseil d'administration du Club est compétent en la matière.

Siège Social :

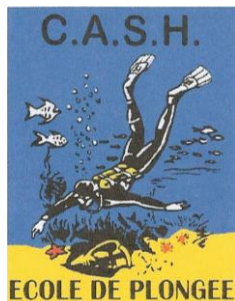
Rue François Hittelet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

www.croisette.be



TVA BE 0412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Quelle est notre mission ?

Promouvoir et organiser l'étude et la pratique de toutes les activités subaquatiques en se conformant aux règles de la fédération à laquelle notre club est affilié.

C'est-à-dire :

- selon les standards pédagogiques propres à la LIFRAS
- selon les normes techniques et qualitatives spécifiques LIFRAS.

Avec des membres pour lesquels le sens de la sécurité et de la responsabilité n'est pas un vain mot:

- qui respectent les règles de la fédération et les prérogatives qui leurs sont données qui recherchent et respectent la convivialité.

Un peu d'histoire...

Parrainé par l'école de plongée sous-marine le "CAS" de Bruxelles, le CASH a été constitué il y a maintenant plus de 50 ans. Il s'est affilié immédiatement à la Fédération Belge de Recherches et d'Activités Subaquatiques (FEBRAS). La LIFRAS est la partie francophone de la FEBRAS. Notre fédération est membre de la Confédération Mondiale d'Activités Subaquatiques (CMAS) et dès lors, les brevets délivrés par le CASH sont reconnus sur le plan international.

Notre club est d'ailleurs reconnu en qualité d'école de plongée et est dirigé par des moniteurs agréés par la fédération.

La cotisation ?

La cotisation couvre :

- l'affiliation à la ligue (Lifras, ainsi que les couvertures assurances de celle-ci).
- De plus, notre cotisation comprend les accès à la piscine,
- les accès (plongée) à la carrière de Vodecée (Croisette) et les gonflages.
- Le prêt de matériel pour les plongeurs débutants.

Les cotisations doivent être versées sur le compte du CASH **avant** le 1^{er} cours piscine.

Le paiement des cotisations s'effectue sur le compte

BNP-PARIBAS-Fortis: **BE51 2600 0611 0362**

BIC : **GEBABEBB**

Tarifs des inscriptions à partir de Jan 2022

Cotisation annuelle

Plongeur **150 €**

2ème plongeur habitant sous le même toit **120 €**

Lors d'une inscription en septembre un montant de **200€** (160€ pour 2^e plongeur) est réclamé ; ce montant couvre une inscription de **16mois**.

Siège Social :

Rue François Hittélet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

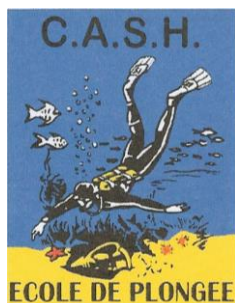
www.croisette.be



TVA BE 0412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362

Rév. 10/01/2022



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Formation et Brevet 1*

Le passage du brevet 1* nécessite l'achat d'un kit de formation 1* vendu à **100€**.

Ce Kit comprend les frais de brevet, le cours 1*, un carnet de plongée, un logbook, un sac. (Dans les formations commerciales ce brevet de base est vendu plus de 300€)

Afin de promouvoir la plongée, le CASH prend en charge une partie de la première cotisation pour les nouveaux plongeurs. Le montant à verser est de 80€ (12 mois) ou 110€ (16 mois)

Pour des motifs de comptabilité, il faut un paiement couvrant le brevet et un paiement couvrant la cotisation réduite.

Donc un virement de 100€ et un virement de 110€ pour une cotisation de 16 mois (Sep X à Dec X+1) ou un virement de 80 € (si cotisation de Jan X à Dec X).

Matériel

Le Club prête du matériel de plongée aux membres du club et en particulier aux nouveaux plongeurs.

Néanmoins, pour les séances piscine il est plus pratique et confortable de disposer de son propre matériel de base (masque, tuba, palmes et si possible une ceinture de plomb adapté à la morphologie).

Pour les plongées en carrière, le plongeur débutant devra avoir une combi de plongée, des bottillons, et des palmes pour bottillons. Nous disposons de quelques combis assez anciennes qui peuvent parfois convenir. Les gilets de stabilisation, les bouteilles et les détendeurs-manomètres seront prêtés. Les moniteurs et anciens plongeurs vous conseilleront quant à l'achat de votre matériel de débutant. Il y a de nombreuses possibilités pour acquérir du matériel d'occasion à moindre coût. N'investissez pas dans du matériel dernier cri et onéreux avant d'en avoir parlé à un ancien.

Extrait du règlement relatif aux visites médicales

1. Il faut obligatoirement une visite médicale LIFRAS par année civile (du 1er janvier au 31 décembre).
2. La Lifras et ARENA(assurance) acceptent de prendre en compte les visites médicales effectuées entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'exercice précédent.
3. Il faut obligatoirement utiliser le formulaire prévu et le signer ! (voir Annexe)
4. Le médecin de famille peut remplir le formulaire, les contre-indications sont reprises sur le certificat.
5. Les nouveaux plongeurs doivent en outre passer un électrocardiogramme (ECG) à l'effort avant leur première plongée hors piscine ! Des renseignements spécifiques seront communiqués ultérieurement.

Siège Social :

Rue François Hittélet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

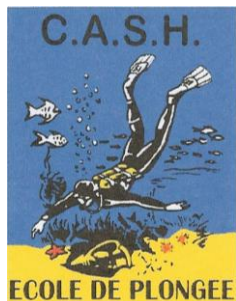
www.croisette.be



TVA BE 0412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362

Rév. 10/01/2022



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Les administrateurs

Adresse siège social : Rue François Hittetlet 86, 5190 Jemeppe sur Sambre

SWINNEN ROGER : Président.

Tél : 0473 / 93.09.49

Adresse mail : cashn13president@gmail.com

MAES ALAIN : Chef d'école et responsable sorties Club

Tel : +32497685745

Adresse mail : cashn13chefecole@gmail.com ou maesalain@hotmail.com

xxxxxxx : Secrétaire

Tél :

Adresse mail : cashn13secetaire@gmail.com

Horaire Piscine (Auvélais): temporairement fermée

Mercredi : 20h15 – 21h30

Vendredi: 20h30 – 21h30

Pendant la fermeture de notre piscine d'Auvélais,

- Le CPF nous accueille le mardi de 20h00 à 21h00 (rendez-vous à prendre via notre chef d'école)
- L'ASAC nous accueille le lundi de 20h00 à 21h00 (rendez-vous à prendre via notre président)

Siège Social :

Rue François Hittetlet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

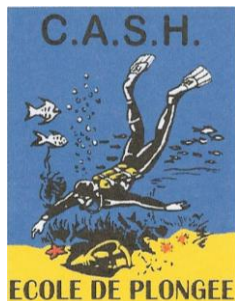
www.croisette.be



TVA BE 0412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362

Rév. 10/01/2022



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Horaire Croisette (Vodecée)

	<u>Inscriptions</u>	<u>Mise à l'eau</u>	<u>Fermeture</u>
MARDI	19H00	19H30	23H00
SAMEDI	14H00	14H30	17H00
DIMANCHE	10H00	10H30	14H00

Information – communication

Le Club possède un site internet www.croisette.be où vous pouvez trouver un tas d'informations ainsi que les agendas du club. Le ROI CASH et les directives relatives à La Croisette se trouvent sur le site. Nous avons également une page facebook « [CASH Croisette Centre et ÉCOLE De Plongée Sous-marine](#) »

RGPD

Règlementation Générale sur la Protection des Données

Conformément à la réglementation européenne sur la protection des données (RGPD), nous avons besoin de votre consentement pour valider votre inscription à nos bases de données et nos mailing lists.

En mettant vos données à jour, vous continuerez à recevoir, le CASH-Info, ainsi que les autres infos concernant la vie du club.

Nous recueillons uniquement les données dont nous avons besoin pour vous informer et effectuer le suivi nécessaire dans le cadre de nos activités, la gestion administrative (brevets, convocations à l'AG, visites médicales...). Nos données ne seront jamais cédées, échangées ni revendues.

Pour plus d'information sur le RGPD, vous pouvez consulter le document « RGPD » sur notre site www.croisette.be onglet « Administration – Règlements »

Vous pourrez vous désabonner à tout moment en envoyant un courrier à notre secrétariat : cashn13secrtaire@gmail.com

Siège Social :

Rue François Hittélet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

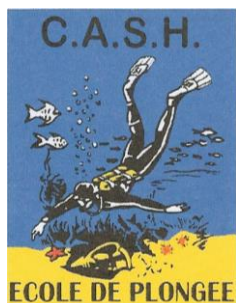
www.croisette.be



TVA BE 0412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362

Rév. 10/01/2022



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Ce paragraphe se trouve sur votre feuille d'inscription

« Validation de votre consentement »

Suite à la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles RGPD du 25 mai 2018, nous devons obtenir votre consentement pour utiliser vos données personnelles. Pour cela vous devez accepter la politique d'utilisation des données et valider votre consentement en cochant les deux cases ci-dessous.

- J'accepte la politique d'utilisation des données
- Je valide mon consentement

Vous avez à tout moment la possibilité de retirer ce consentement

Date :

Signature

Et pour terminer, encore bienvenue au CASH !

Siège Social :

Rue François Hittélet 86
5190 Jemeppe sur Sambre

www.croisette.be



TVA BE 0412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362

Rév. 10/01/2022